

# Bienvenue aux groupes !

Voici quelques consignes afin  
de respecter les lieux.



Etiquetez et **surveillez vos bagages !**



**L'affichage en gare est interdit !**

Il sera systématiquement enlevé et  
pourra faire l'objet d'une verbalisation\*.



Merci de retirer vos déchets en quittant  
la zone. **Utilisez des sacs transparents.**  
(Plan VIGIPIRATE)



Respectez les délimitations des **points  
groupes**. N'entravez pas les circulations.



Les oriflammes et kakémonos utilisés  
doivent **respecter la norme non-feu M1**.  
Ils sont tolérés dans les Halls 2 et 3.



**Aucun mobilier** (tables, trépieds,  
planches, etc...) n'est autorisé !

---

\*Arrêté n° 2014-00927 du 4 novembre 2014 relatif à la Police dans les parties des gares, stations et leurs dépendances accessibles au public